

Droit international

M. René-Jean DUPUY, Professeur

Le cours portait de la question de savoir si les pôles régionaux font éclater la communauté internationale ou s'ils constituent les éléments de sa structure.

S'interroger sur l'impact des « pôles régionaux » sur la communauté internationale conduit à dépasser l'approche classique des internationalistes, fondée sur l'opposition entre le régionalisme et l'universalisme, perçue à travers des phénomènes de solidarités particulières et informant un particularisme normatif et institutionnel. Cette vision statique participe de la dichotomie du tout et de la partie et évoquerait la décentralisation dans l'ordre de la politique et de l'économie si elle ne prenait aussi la forme de la coalition militaire, restituant au paysage une couleur conflictuelle artificiellement masquée par la présentation harmoniste de la structure du monde. Telle est la première ambiguïté de l'entente régionale dans la formulation célèbre qu'en donnait Titulesco dans les années 30 : « Du nationalisme à l'internationalisme par le régionalisme ».

Cette conception finaliste voit dans celui-ci une étape vers le mondialisme encore inaccessible. « La solidarité internationale universelle n'est pas suffisamment intégrée, profonde et consciente pour s'égaliser à la surface de la terre et s'organiser uniformément ». Observation de Georges Scelle typique d'une époque où l'on envisageait comme un idéal à atteindre l'unification du monde. Or celle-ci ne pouvait se réaliser que par l'accession à une même culture et à une même civilisation, l'une et l'autre, produits d'un progrès qui semblait aller inévitablement de pair avec une occidentalisation continue et généralisée. Schéma aujourd'hui rejeté par ceux qui, à travers le monde, réclament le respect de leurs identités respectives.

La seconde équivoque tient au manque de rigueur du concept de région. Partant de l'idée de contiguïté géographique, de communauté d'intérêts, il résiste mal à l'extension de celle-ci hors des limites d'un espace localisé. Tel est le cas, dans l'ordre militaire, de l'O.T.A.N. qui, en dépit de sa référence atlantique compte parmi ses membres la Grèce et la Turquie ou, au plan économique de l'O.C.D.E. qui, outre l'Europe occidentale, comprend des pays d'Amérique du Nord et de l'Extrême-Orient.

La fluidité des solidarités résiste mal au compartimentage géographique. Conçu à l'origine comme un groupe de six Etats, la Communauté économique européenne a du, dès le début, conclure des accords d'association, spécialement avec les pays africains pour arriver à l'heure actuelle, non seulement à doubler le nombre de ses membres mais s'associer soixante-quinze pays d'Afrique, du Pacifique et des Caraïbes, confirmant au delà de ses prémices la formule de François Denoux qui, il y a trente ans, écrivait « l'Europe sans rivages ».

Certes, la localisation des actions à entreprendre appelle des solutions spécifiques dans une région conçue comme l'objet d'une réglementation internationale. La protection de l'environnement, notion essentiellement zonale (Convention de Barcelone pour la Méditerranée), la dénucléarisation de l'Amérique Latine (Traité Tatlolco), l'exploitation d'un bassin fluvial bordé par plusieurs Etats, illustrent cette affectation d'un régime à un espace et à ses ressources. Mais, là encore, sur une terre ouverte à la présence de tous, force est, pour garantir son effectivité, de ne pas restreindre la portée de ce statut propre à une région, aux seuls Etats qui y sont situés. C'est pourquoi sont sollicités des signatures extra-méditerranéennes ou celles des puissances nucléaires pour l'Amérique Latine, alors que, dans un cas les menaces les plus sérieuses de pollution ne viennent pas des riverains et que, dans l'autre, les pays du continent sud-américain ne possèdent pas l'arme nucléaire.

Si des espaces qui ne sont que des objets de réglementation pacifique ne peuvent être extraits et isolés du reste du monde, on conçoit que les regroupements économiques, socio-culturels, idéologiques comme les coalitions militaires qui constituent des sujets des rapports internationaux, émettent des radiations bien au delà de leur voisinage, sinon même sur l'ensemble du monde. Alors apparaissent les polarités, réalité plus dynamique que les régions.

La polarité est d'ordre magnétique ; elle concentre en un point des forces et des influences. Le terme est courant dans le langage du polémologue. Il a du pôle une conception restrictive. Il remarque avec raison qu'un système n'est pas nécessairement un cas de polarisation s'il se borne à rassembler des Etats sans que ce regroupement dispose d'un dynamisme économique et d'une puissance militaire. Il s'interroge alors sur la bi ou la multipolarité dans cette perspective stratégeste. Notre conception est plus vaste ; ne se limitant pas au domaine de la guerre et de la paix, elle ne s'attache pas uniquement à l'irradiation dégagée par la puissance matérielle. Le Japon, encore qu'il ne soit pas un pouvoir militaire, le Groupe des 77 qui, aux Nations Unies, rassemble 123 pays du Tiers-Monde, constituent des pôles. Certes, on entend toujours par là une concentration de forces mais la nature de celles-ci se diversifie. Celle des 77, fondamentalement idéologique, s'est révélée décisive dans la décolonisation. Etabli sur une assise tricontinentale, il est une région de la pensée, le foyer d'une idée politique, s'opposant au reste du monde.

La Charte des Nations Unies, centrée sur un régionalisme purement territorial n'a pas prévu l'entrecroisement des aires idéologiques. C'est dire que le système interétatique sur lequel elle repose est mal adapté à ces enchevêtrements transnationaux de portée essentiellement culturelle, le militaire et l'économique se situant dans l'ordre des moyens plutôt que dans celui des fins. L'évocation de l'atlantisme ou du camp socialiste peut renvoyer à des critères divers, militaires, commerciaux, politiques. Lors même qu'ils sont engagés dans des alliances, l'objet de celle-ci est la défense de valeurs s'attachant à une certaine conception de l'homme et de la société.

Ces polarités ont une histoire qui explique la consistance et l'identité de chacune. Contrairement à l'analyse statique qui voit dans des regroupements d'Etats une manière de décentralisation qui serait venue fractionner le système mondial, on doit considérer que la communauté internationale s'est faite à partir de regroupements divers, nationaux, internationaux, transnationaux. Au lieu de voir en eux des sous-systèmes, formule qui évoque la hiérarchie et la succession dans le temps, mieux vaut les prendre pour ce qu'ils sont : des systèmes émergents.

Transparents, ils laissent apparaître la puissance dominante qui a suscité leur constitution. Les empires en furent la forme la plus éclatante ; ils prennent aujourd'hui des apparences plus complexes. La coalition idéologique autour de l'Etat-pilote camoufle les traditions de l'impérialisme : conçue à l'origine comme un bloc, elle se fait missionnaire ; on passe ainsi de la clôture à la polarisation. Le pôle connaît sa période conquérante, celle de l'incandescence, du rayonnement, des victoires, des conversions, comme l'Islam des premiers âges. L'impérialisme a changé de dimensions. Alors que César et Napoléon convoitaient la Méditerranée ou l'Europe, l'enjeu des supergrands est l'humanité elle-même. La région n'est plus à la mesure des ambitions impériales ; elle en est la plate-forme pour leurs expansions. Sans d'ailleurs qu'il leur soit nécessaire de se matérialiser partout par la maîtrise militaire. De nos jours, un pôle parle et les médias lui offrent à à sa soif de convertir une radioactivité rayonnante. Le pôle devient référence. Un latino-américain de foi catholique et de sympathie marxiste se trouvera déchiré entre deux références, Rome et Moscou.

Bien qu'ils se constituent sur le mode individualiste de sociétés closes, préoccupées de leur défense, les pôles sont voués à des relations concurrentielles sinon conflictuelles. Ils se définissent relationnels et la communauté internationale se construit à partir de leurs interactions. Le système mondial les aspire irrésistiblement dans ses bouillonnements. Tout système polarisé est en tension entre la tendance au repli sur soi, à la citadelle, pour préserver son intégrité et celle à l'expansion. Si cette contradiction est évidente pour les grands ensembles idéologiques établis sur une base régionale comme le Panaméricanisme ou le camp socialiste, elle travaille également les regroupements économiques de nature plus neutre, comme la C.E.E. Alors que

pour le Royaume-Uni et la R.F.A. les disciplines communautaires ne sont acceptables que si elles ne font pas obstacle à leurs relations avec le reste du monde, on peut dire en schématisant que pour la France et l'Italie cette ouverture doit rester subordonnée aux exigences de la Communauté. Les pays du Tiers-Monde rêvent d'autosuffisance économique et culturelle. Certes, il est dans la nature humaine de vouloir être soi par soi mais aussi bien, on ne peut être soi en plénitude que par la relation. La volonté de puissance se conjugue toujours avec une certaine interdépendance, mais elle se nourrit de celle-ci. Par essence messianique, une idéologie ne peut le rester que si elle se donne un objectif universel. Ainsi le pôle dont elle est la charge prétend à totaliser l'humanité. Les valeurs qu'ils diffusent se propagent sur les aires socio-culturelles des autres : le marxisme-léninisme a des ancrages en Amérique Latine, longtemps considérée comme ramassée dans l'orbite américaine ; une certaine destabilisation remue la Pologne, à Moscou des dissidents témoignent des droits de l'homme, encore que le bloc de l'Est demeure un sanctuaire idéologique et un point d'appui pour des expansions sur des zones de pénétrations moins protégées à travers le troisième monde ou l'Europe occidentale elle-même. Si on ajoute les polarités religieuses dont la vocation est universelle, les pôles de développement économiques qui utilisent à la fois la compétition et l'échange, on constate qu'il n'y a pas juxtaposition de systèmes mais enchevêtrement de polarités concurrentes. On discerne leurs lieux de jaillissement et leurs larges débordements.

Tout comme les faits de coopération, la compétition politique et économique tissent la trame de la communauté internationale qui, étant l'enjeu des stratégies des pôles, est typiquement un phénomène d'ordre culturel. Dès lors la réponse à la question posée en exergue de ces réflexions est claire : la polarisation du monde, loin de nier la communauté, en constitue la structure ; les antagonismes qu'elle entretient confirment l'unité du théâtre stratégique sur lequel se joue le destin de l'humanité d'aujourd'hui et de demain.

C'est cette impossibilité d'isoler un système polarisé qui ressort de l'étude de certains d'entre eux, choisis parmi les plus marquants. Le système américain, le groupe des 77, l'Europe occidentale, le Bassin du Pacifique.

Le Panaméricanisme a permis aux Etats-Unis de prolonger avec le monisme, leur politique isolationiste à l'échelle du continent. Après la Seconde Guerre mondiale, et en dépit de la conclusion de divers instruments tendant à renforcer la cohésion du système, le marxisme-léninisme a pris ancrage, avec Cuba, en Amérique latine. Brèche qui s'est élargie avec de nombreuses guérillas, le sandinisme et la crise de l'Amérique centrale. Cependant que la guerre des Malouines montrait, du fait de l'appui donné par les Etats-Unis à la Grande-Bretagne, la préférence faite par Washington à l'atlantisme aux dépens du continentalisme.

N'ayant pu devenir un bloc et encore moins un pôle politique, le continent américain, en dépit de la prééminence de la puissance des Etats-Unis, reste un enjeu dans la compétition mondiale.

Les anciennes colonies britanniques, les Caraïbes, devenues membres de l'organisation des Etats américains, continuent à appartenir au Commonwealth. Avec les pays latino-américains, ces Etats font partie, aux Nations Unies, du groupe des 77 qui rassemblent les 123 Etats du Tiers-Monde. Constitué en 1963, ce groupe est vite apparu comme un pôle culturel, développant une idéologie de combat contre les pays industriels et utilisant des stratégies normatives aux fins de transformer le droit international. Disposant d'une large majorité à l'Assemblée générale de l'O.N.U., il y fait voter des résolutions proclamant une nouvelle légitimité et définissant les principes de nouvel ordre économique international. Cependant ce succès, dans l'ordre des normes, ne s'est pas confirmé dans la pratique. Il en est résulté, spécialement après l'échec des négociations globales entre le Nord et le Sud, un désenchantement au sein du groupe et un affaiblissement de sa cohésion, accentué par son hétérogénéité grandissante, certains de ses membres (pays pétroliers et nouvelles puissances industrielles) s'étant détachés au plan de la croissance économique de la masse des pays pauvres. Le pôle, pour l'heure, voit son rayonnement terni, les Etats qui s'en réclament, s'efforçant de trouver des voies de développement dans des accords bilatéraux en s'associant, pour 75 d'entre eux, à la communauté économique européenne, dans les accords de Lomé.

Le pôle européen puise ses racines dans un monde méditerranéen dont nous avons étudié les courants profonds. Le triple message du système socio-culturel de l'Europe, l'humanisme, le débat avec Dieu, la modernité, a pris une signification et une portée universelle. Elle est à l'origine des deux courants idéologiques qui s'affrontent dans le monde, le libéralisme et le marxisme qui, tous deux, ont tenu leur part dans la contestation des valeurs de paternité et dans la croyance dans le progrès humain par la science et la technologie. Mais aujourd'hui, elle se demande si elle n'aurait pas du enchaîner Prométhée, lequel s'est établi dans d'autres régions du monde, non seulement en Amérique, mais dans l'Asie électronique. Nous avons été ainsi conduits à étudier les problèmes posés à la croissance économique de l'Europe ; celle de certains pays du Pacifique et spécialement du Japon.

A l'heure actuelle, l'Europe reste un pôle culturel de portée universelle, mais sa signification n'est plus la même. Il a historiquement voulu être et a été porteur d'un universalisme qui se propageait par voie d'évidence. Il était sensé porter la vérité pour tous. Aujourd'hui, face à la volonté des autres systèmes socio-culturels de protéger et de consolider leur identité, l'Europe découvre qu'elle n'est plus reçue comme un absolu universel mais seulement comme l'expression de son propre système.

Elle est valeur de référence, mais non plus d'évidence dans un monde qui affirme son pluralisme. C'est dire que, de ce point de vue, elle tend à passer de l'universalisme au régionalisme. Certes, on s'y réfère partout mais comme à un système propre à une partie du monde.

Pour autant, l'Europe des 12, première puissance commerciale, reste engagée économiquement et politiquement dans le débat planétaire. Des leçons ont porté sur les aspects divers de sa sécurité. Celle-ci fait apparaître bien des contradictions. On observe, d'une part, la tentation de l'autonomie : dans la perspective d'un conflit entre l'Est et l'Ouest, l'Europe ne veut pas être un théâtre mais un acteur, prenant ses propres responsabilités. Mais, d'autre part, elle se révèle impuissante à construire son avenir stratégique en se dégageant du couplage avec le pôle américain, alors qu'elle ne constitue pas elle-même un bloc militaire. Là encore, on constate l'impossible isolement.

Tel est bien aussi le cas du Bassin pacifique qui rassemble 50 % de l'humanité et détient 45 % de la richesse mondiale. Quelle que soit la part de mythe dans la vision qu'on en a parfois, il semble juste de constater que le centre de gravité du monde se déplace vers le Pacifique. Espace trop vaste pour un monde trop petit qui y exporte ses contradictions, la diversité de ses riverains exclut une identité spécifique. Si la présence d'une flotte et de missiles soviétiques importants ne permettent plus de voir en lui un lac américain, la présence des Etats-Unis y demeure considérable au point de vue militaire et économique. Mais nombre d'Etats du pacifique coopèrent entre eux et avec le Japon comme avec la Chine dont la modération idéologique a, depuis quelques années, facilité les ouvertures dans la région.

Cependant, les stratégies économiques et militaires qui le concernent, l'intègrent dans le destin du monde. L'exigüité de la planète fait en quelque sorte de tous les Etats du monde, des riverains du Pacifique.

L'avenir de la communauté internationale est conditionné par l'évolution de l'ensemble des systèmes et des pôles qui constituent non des facteurs de désagrégation mais des repères sur le tissu bigarré qui l'enveloppe.

R.-J. D.

RAPPORTS ET CONFÉRENCES

— Rapports conclusif et introductif au Colloque de l'Académie de Droit international de La Haye (nov. 1984) sur *Bilan et perspectives du droit international de l'environnement*.

— *L'homme méditerranéen dans ses rapports avec la société et l'Etat*, Conférence à l'Université Marmara d'Istanbul.

— Communication à l'Académie du Royaume du Maroc (avril 1985) sur *Continuité et changement dans la politique étrangère des Etats-Unis d'Amérique*.

— Rapport conclusif, *Les Nations Unies et le droit économique international*, Rapport au Colloque de la Société française pour le droit international (mai 1985).

— *Albert Camus et les droits de l'homme*, Rapport au Colloque Albert Camus et la politique, organisé par la Faculté des lettres de l'Université de Paris, mai 1985.

SÉMINAIRES

Des séminaires ont été organisés avec la participation des personnalités suivantes :

Marcel MERLE, professeur à l'Université de Paris I et à l'Institut d'études politiques, « Bi ou multipolarité ».

Madame Andrée MARTIN-PANNETIER de l'Université de Paris XII, « Les conflits en Amérique latine ».

Philippe SANTIS, Sous-directeur au Collège de France, « L'endettement du tiers monde, spécialement de l'Amérique latine ».

Diego URIBE VARGAS, Ambassadeur de Colombie en France, Professeur à l'Université nationale de Bogota, « Le groupe de Cantadora ».

Charles ZORGBIBE, Doyen de la Faculté de droit de Sceaux, « L'Occident et la sécurité du Golf ».

D^r Bernard KOUCHNER, Président de « Médecins sans frontières », « Politique et droits de l'homme en Amérique latine ».

Maurice TORELLI, Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Nice, « Le Conseil européen ».

Claude NIGOUL, Directeur de l'Institut européen des hautes études internationales, « Les accords de Lomé III ».

Jean-Claude COURDY, Docteur es sciences politiques, Rédacteur en Chef à FR3, « Le triangle stratégique, Chine-Japon-Corée ».

Général Pierre GALLOIS, ancien membre du groupe de planification à long terme de l'Otan, « Stratégie du Pacifique ».

PUBLICATIONS

— *Traité du nouveau droit de la mer* (en collaboration avec Daniel Vignes), Ed. Economica, Paris, 1 500 p.

— *L'avenir du droit de l'environnement*, ouvrage collectif sous la direction de R.J. Dupuy, Martinus Nijhof ed., La Haye, 1985, 490 pages.